



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 JUIN 2026

DELIBERATION N° 12 /09062026

OBJET : CONTRAT DE VILLE DE SAINT-LEU « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE – Projet de Kaz Solidèr des Camélias

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	32
Procurations	07
Votants	39
Abstention / Opposition	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-six, mardi neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 ^{er} Adjoint	Absente – Procuration à PATOUMA Jean Marie
FOS Didier	2 ^{ème} Adjoint	Présent
PALAS Lucette	3 ^{ème} Adjoint	Présente
AUBERT Gabriel	4 ^{ème} Adjoint	Présent
RAMIDGE BANE Georgette	5 ^{ème} Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 ^{ème} Adjoint	Présent
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 ^{ème} Adjoint	Présente
ESTEVE Christophe	8 ^{ème} Adjoint	Présent – Départ avant l'examen de l'Affaire n° 12 et procuration à HOAREAU Anne-Gaëlle
RIVIERE Océane	9 ^{ème} Adjoint	Présente
PATOUMA Jean Marie	10 ^{ème} Adjoint	Présent
MAXWEL Eléna	11 ^{ème} Adjoint	Présente – Sortie avant l'examen de l'Affaire n° 03 et retour pour l'examen de l'Affaire n° 05
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Absente – Procuration à SILOTIA Augustin
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent
MAILLOT Jean François	Conseiller	Présent
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Présent
FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente
DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent
ODDOZ Carla	Conseiller	Présente
NATIVEL Cédric	Conseiller	Présent
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – Procuration à CODARBOX Jacky
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente – Procuration à COMARE Lilian
CARPY Jean Luc	Conseiller	Présent
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent
COMARE Lilian	Conseiller	Présent
ROBERT Thierry	Conseiller	Absent - Procuration à CARPY Jean Luc
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – Procuration à MARDAYE Ananda
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11^{ème} Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et cinq minutes.

DEPART de Monsieur ESTEVE Christophe avant l'examen de l'affaire suivante. Procuration enregistrée pour Madame HOAREAU Anne-Gaëlle.

DELIBERATION N° 12 /09062026

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-LEU « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE – Projet de Kaz Solidèr des Camélias

Direction Epanouissement Humain / Politique de la Ville

Le Maire expose :

Il est ici question de présenter le projet « Kaz Solidèr des Camélias », lauréat d'un appel à projets financé par l'État, visant à créer un lieu ressource de proximité à destination des familles, des enfants et des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville des Hauts (QPV).

Ce projet a pour objectif de lutter contre les différentes formes de précarité sociale à travers une approche globale d'accompagnement, de prévention et de sensibilisation.

Le projet « Kaz Solidèr des Camélias » sera implanté au sein de la Maison de Quartier des Camélias, afin de répondre au déficit de structures de proximité, d'animations et d'espaces d'accompagnement identifiés sur le quartier.



Cette implantation permettra de proposer aux habitants un lieu ressource accessible, favorisant le lien social, l'accompagnement des familles, l'accès aux droits ainsi que le développement d'actions éducatives, sociales et de prévention, adaptées aux besoins du territoire.

Par sa présence au cœur du quartier, le projet contribuera également à renforcer la dynamique locale, la mobilisation des partenaires comme le PLIE Ouest qui tiendra une permanence 1 fois par mois à la « Kaz Solidèr » et la participation des habitants autour d'actions de proximité régulières et structurantes.

Le projet « Kaz Solidèr des Camélias » prévoit notamment :

- Des actions de lutte contre la précarité alimentaire ;
- Des ateliers de sensibilisation autour des produits locaux et de proximité ;
- Des ateliers cuisine favorisant l'élaboration de recettes à partir de produits locaux et de saison ; « l'autonomie alimentaire dans l'assiette » ;
- Des actions d'accès aux droits pour rompre l'isolement, réduire les disparités et les inégalités ;
- Un accompagnement à la réalisation des démarches administratives en ligne afin de lutter contre la fracture numérique et l'éloignement des publics les plus vulnérables ;
- Des actions de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé, lutte contre les addictions, prévention pour sauvegarder son capital santé.

Le projet reposera également sur la présence, la mobilisation et la sollicitation régulière de partenaires institutionnels, sociaux, économiques, éducatifs, sanitaires et de sécurité, afin de proposer un accompagnement coordonné et de proximité répondant aux besoins des habitants du territoire.

Ce projet a été financé par l'État dans le cadre du **Pacte Local des Solidarités 2025**, à hauteur de **34 500 €**.

Le projet est également présenté dans l'attente d'un cofinancement de la **CAF à hauteur de 30 000 €**, ainsi que d'une participation de la **Ville d'un montant total de 11 840 €**, dont 9 840 € valorisés au titre de la mise à disposition de la Maison de Quartier des Camélias, de l'ingénierie de projet et de l'appui logistique.

Le coût total de cette action est de **76 340 €** et comprend :

- Les prestations des différents intervenants spécialisés dans les domaines de la parentalité, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi et de l'entrepreneuriat ;
- Le financement d'un poste d'animateur numérique destiné à accompagner les publics dans leurs démarches dématérialisées et à lutter contre la fracture numérique ;
- L'achat de produits alimentaires nécessaires à la réalisation des ateliers cuisine ;
- L'équipement de la Maison de Quartier des Camélias en petit mobilier destiné à l'accueil des enfants ;
- L'acquisition d'équipements informatiques ;
- L'achat de petits matériels de cuisine, notamment :
 - Un four électrique ;
 - Un réfrigérateur ;
 - Un micro-ondes ;
 - De la vaisselle ;
 - Des ustensiles de cuisine ;
 - Une plaque de cuisson électrique ;
 - Une cafetière.

Ces dépenses visent à garantir des conditions d'accueil adaptées ainsi que la mise en œuvre effective des actions prévues dans le cadre du projet « Kaz Solidèr ».



Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre du projet « Kaz Solidèr » au sein de la Maison de Quartier des Camélias ;
- **DE PRENDRE ACTE** de l'obtention du financement de l'État dans le cadre de l'appel à projets concerné ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'action pour un montant total de 76 340 € ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document relatif à la mise en œuvre du projet ainsi qu'au versement des financements associés.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la mise en œuvre du projet « Kaz Solidèr » au sein de la Maison de Quartier des Camélias ;
- **PREND ACTE** de l'obtention du financement de l'État dans le cadre de l'appel à projets concerné ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'action pour un montant total de 76 340 € ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document relatif à la mise en œuvre du projet ainsi qu'au versement des financements associés.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 16 JUN 2026
Le Président,**




Karim JUHOOR

